Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00254

Avis du 19 octobre 2026

États des créances déposés au greffe - Mars à juillet 2026

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUMÉA
✉ BP F 4 98848 NOUMÉA Cedex

AVIS
ETAT DES CREANCES

Le greffier du Tribunal de Première Instance de NOUMEA, avise les créanciers de :

La SCI FLEURI
32 bis route du Val Fleuri
Nondoue
98835 DUMBEA
exerçant une activité d'administration d'immeubles et autres biens immobiliers à usage commercial
RIDET : 1 339 696

déclaré en redressement judiciaire par jugement du 05 JUIN 2025

que l'état des créances prévu à l'article L624-1
du code de commerce est constitué et a été déposé au greffe du Tribunal Mixte de Commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Conformément à l'article 109 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008

tout intéressé peut en prendre connaissance au greffe et former réclamation dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

Le Greffier,



DESTINATAIRES :
- JONC
- NORMA

TRIBUNAL DE PREMIERE
INSTANCE DE NOUMÉA
✉ BP F 4 98848 NOUMÉA Cedex

AVIS
ETAT DES CREANCES

Le greffier du Tribunal de Première Instance de NOUMEA, avise les créanciers de :

Monsieur Greg Damien SURGET
Lieu-Dit BALAGAM
98821 OUEGOA
exerçant une activité de élevage de bovins
RIDET : 1 228 360

déclaré en liquidation judiciaire par jugement du 07 AOÛT 2025

que l'état des créances prévu à l'article L624-1
du code de commerce est constitué et a été déposé au greffe du Tribunal Mixte de Commerce, où ils peuvent en prendre connaissance..

Conformément

à l'article 109 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008

tout intéressé peut en prendre connaissance au greffe et former réclamation dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

Le Greffier,

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE * Nouméa - Nouvelle-Calédonie *

DESTINATAIRES :
- JONC
- NORMA

TRIBUNAL DE PREMIERE
INSTANCE DE NOUMÉA
✉ BP F 4 98848 NOUMÉA Cedex

AVIS
ETAT DES CREANCES

Le greffier du Tribunal de Première Instance de NOUMEA, avise les créanciers de :

La SCI MAGENTA BEACH
exerçant une activité de Gestion de biens à usage commercial
RIDET : 315 671

déclaré en liquidation judiciaire par jugement du 7 NOVEMBRE 2024

que l'état des créances prévu à l'article L624-1
du code de commerce est constitué et a été déposé au greffe du Tribunal Mixte de Commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Conformément à l'article 109 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008

tout intéressé peut en prendre connaissance au greffe et former réclamation dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

Le Greffier,

DESTINATAIRES :
- JONC
- NORMA

TRIBUNAL DE PREMIERE
INSTANCE DE NOUMÉA
✉ BP F 4 98848 NOUMÉA Cedex

AVIS
ETATS DES CREANCES

Le greffier du Tribunal de Première Instance de NOUMEA, avise les créanciers de :

Maître Philippe ROUVRAY
Immeuble Pascal PICOU
1 route centre commercial Kenu-In
98835 DUMBEA
exerçant une activité de NOTAIRE
RIDET : 882 878

Déclaré en liquidation judiciaire par jugement du 24 JANVIER 2025

que l'état des créances prévu à l'article L624-1
du code de commerce est constitué et a été déposé au greffe du Tribunal Mixte de Commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Conformément à l'article 109 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008

Le Greffier,

DESTINATAIRES :
- JONC
- NORMA

TRIBUNAL DE PREMIERE
INSTANCE DE NOUMÉA
✉ BP F 4 98848 NOUMÉA Cedex

AVIS
ETAT DES CREANCES

Le greffier du Tribunal de Première Instance de NOUMEA, avise les créanciers de :

la SCI ISLINGTON
BP 799 - 7 rue du Pr GUILLAUMIN - Val Plaisance
98845 NOUMEA CEDEX
exerçant une activité de
RIDET : 1 440 395

déclaré en liquidation judiciaire par jugement du 18 DECEMBRE 2025

que l'état des créances prévu à l'article L624-1
du code de commerce est constitué et a été déposé au greffe du Tribunal Mixte de Commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Conformément à l'article 109 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008

tout intéressé peut en prendre connaissance au greffe et former réclamation dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

Le Greffier,

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE Nouméa - Nouvelle-Calédonie

DESTINATAIRES :
- JONC
- NORMA

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUMÉA
✉ BP F 4 98848 NOUMÉA Cedex

AVIS
ETAT DES CREANCES

Le greffier du Tribunal de Première Instance de NOUMEA, avise les créanciers de :
SARL BOTANEA PEPINIERE
137 route du Carigou
98835 DUMBEA
exerçant une activité de pépiniériste
RIDET : 979 724

déclaré en liquidation judiciaire par jugement du 14 août 2025

que l'état des créances prévu à l'article L624-1
du code de commerce est constitué et a été déposé au greffe du Tribunal Mixte de Commerce, où ils peuvent en prendre connaissance..

Conformément à l'article 109 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008
tout intéressé peut en prendre connaissance au greffe et former réclamation dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

Le Greffier,

DESTINATAIRES :
- JONC
- NORMA

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUMÉA
✉ BP F 4 98848 NOUMÉA Cedex

AVIS

ETAT DES CREANCES

Le greffier du Tribunal de Première Instance de NOUMEA, avise les créanciers de :

SELARL TAOTE EVASAN
1 rue Jean-François CHERRIER - AERODROME
98800 NOUMEA
exerçant une activité d'exercice en commun ou seul de la profession médicale
RIDET : 1 267 640

déclaré en liquidation judiciaire par jugement du 03 JUILLET 2025

que l'état des créances prévu à l'article L624-1
du code de commerce est constitué et a été déposé au greffe du Tribunal Mixte de Commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Conformément à l'article 109 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008

tout intéressé peut en prendre connaissance au greffe et former réclamation dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

Le Greffier,



DESTINATAIRES :
- JONC
- NORMA

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUMÉA
✉ BP F 4 98848 NOUMÉA Cedex

AVIS
ETAT DES CREANCES

Le greffier du Tribunal de Première Instance de NOUMEA, avise les créanciers de :

SCI MAHEANUU
37 LOT INDUSTRIEL
98850 KOUMAC
exerçant une activité d'acquisition et administration de tous immeubles et biens immobiliers à usage professionnel
RIDET : 816 413

déclaré enliquidation judiciaire par jugement du 30 AVRIL 2025

que l'état des créances prévu à l'article L624-1
du code de commerce est constitué et a été déposé au greffe du Tribunal Mixte de Commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Conformément à l'article 109 de la Délibération n°352 du 18 janvier 2008

tout intéressé peut en prendre connaissance au greffe et former réclamation dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

Le Greffier,

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE Nouméa - Nouvelle-Calédonie

DESTINATAIRES :
- JONC
-NORMA